

actuels. Mais ce sont les cultivateurs qui y perdent leur argent. Nous avons vendu du bacon et du bœuf à la Grande-Bretagne à des prix qui n'étaient que les deux tiers de ceux qui avaient cours aux Etats-Unis. Nos cultivateurs doivent payer les prix plus élevés ce qu'ils achètent; alors pourquoi ne pas leur permettre de vendre leurs produits sur le marché le plus avantageux? A mon avis, si le Canada désire vendre du bacon à la Grande-Bretagne ou à tout autre pays à 10c. la livre lorsque les Américains sont prêts à nous le payer 20c. la livre, le Canada tout entier doit supporter la perte. On devrait payer 20c. aux cultivateurs au lieu de l'obliger à vendre à 10c. Nous proclamons avec fierté que la Grande-Bretagne ayant sauvé la démocratie pendant la guerre, il convient maintenant que nous l'aidions. Or qui s'arroge tout le mérite des secours portés à la Grande-Bretagne? Moi, avocat à Winnipeg et vous, hommes d'affaires à Montréal, mais c'est le pauvre cultivateur qui paye l'écot.

Les journaux de ce matin nous apprennent que l'adjoint parlementaire du ministre de l'Agriculture disait hier aux cultivateurs de Middlesex qu'on leur réserve pour bientôt une agréable surprise. Mais il ne faut pas tarder. Cet état de choses commence à les fatiguer terriblement; ils ont faim et sont mécontents. Qu'il me soit permis de rappeler les contretemps que les éleveurs de bêtes à cornes ont subis. Le 23 octobre, le Gouvernement ayant aboli le prix-plafond de l'orge et de l'avoine, les prix ont immédiatement monté en moyenne d'environ 30c. le boisseau. En conséquence le prix de la provende que l'éleveur de bêtes à corne de l'Ontario, du Québec et des provinces Maritimes a dû acquitter, a augmenté d'autant, bien que ses produits se vendent encore aux mêmes prix.

Quelques mots maintenant d'une question qui m'a toujours vivement intéressé: le problème des céréales. Quelle ne fut pas ma joie de prendre connaissance du mémoire que le chef du parti progressiste-conservateur a présenté sur la question du marché des céréales! Après de longs détours, il a enfin abouti à une conclusion. La question se présentait sous deux aspects: il s'agissait soit de forcer les cultivateurs à vendre leurs céréales par l'entremise des syndicats du blé, soit de leur permettre de les écouler sur un marché ouvert et libre. Peut-être dira-t-on que les tenants de la première méthode sont ces gens qui tiennent à ce que le commerce se fasse par l'intermédiaire de la Bourse des céréales. Cette méthode me répugne. En effet, dans un pays où l'on prône la démocratie et l'entreprise privée, pourquoi contraindre notre plus

grande industrie, celle des céréales à vendre ses produits par l'entremise des syndicats?

J'ai entendu avec plaisir le chef de mon parti déclarer lundi soir qu'il y avait lieu de permettre aux Canadiens de vendre leurs céréales aux syndicats, s'ils le désirent, le Gouvernement leur fournissant les moyens nécessaires. Par contre les producteurs auraient toujours le droit de vendre leurs produits selon la méthode de l'entreprise privée, c'est-à-dire à quiconque voudrait acheter.

L'honorable M. CRERAR: Mais jusqu'à ce jour il avait préconisé la méthode des restrictions.

L'honorable M. HAIG: Je viens d'en convenir.

L'honorable M. CRERAR: Quelle méthode mon honorable ami préconisait-il autrefois?

L'honorable M. HAIG: Je me suis toujours opposé à la méthode des restrictions et je l'ai affirmé ici l'an dernier. Je demanderais à mon honorable ami de Thunder-Bay (l'hon. M. Paterson), s'il a lu mon discours, de confirmer mes assertions. Je comprends la façon de voir de la population de l'Ouest du Canada tout aussi bien que mon ami de Churchill (l'hon. M. Crerar). J'ai représenté cette partie du Manitoba plus longtemps que lui. Lorsque les cultivateurs de notre partie du pays ne peuvent vendre leurs céréales là où ils le veulent, on peut dire qu'ils sont traités bien injustement. M. Bracken appuie maintenant cette affirmation.

Lorsque les accords relatifs au blé nous furent soumis l'an dernier, je les ai combattus avec toute l'énergie dont j'étais capable; je les combats encore aujourd'hui. A mon avis, adienne que pourra, le principe sur lequel ces accords reposent est répréhensible.

L'honorable A.-L. BEAUBIEN: Le chef de votre parti ne s'est pas opposé à ces accords aux Communes.

L'honorable M. HAIG: Il ne les a pas appuyés non plus.

L'honorable M. BEAUBIEN: Il les a défendus aux Communes.

L'honorable M. HAIG: Il s'est rendu à Portage-la-Prairie, à l'automne de 1946 lors de l'élection de M. Miller, et il s'est alors prononcé contre ces accords. Le résultat de l'élection a démontré que la population de Portage-la-Prairie n'était pas en faveur de la ligne de conduite qu'avait adoptée le Gouvernement.

L'honorable M. LAMBERT: Puis-je demander à mon honorable ami s'il est vrai que le chef du parti progressiste-conservateur,